



Syndicat du Bassin de l'Oudon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
 (accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
 Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
 n° siret : 200 077 881 00015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept septembre, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à CRAON, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	prés ent	excu sé	SUPPLEANT	prés ent	excu sé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	Mme GRÉGOIRE Aline		1
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre- Marie		
	M. BESNIER Michel		1	Mme BOURDAIS Marie-Paule	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		1
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. FRÉMY Didier			M. BESNIER Loïc		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		1
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		1
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel		1	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		1	M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre	1	
M. ROBERT Anaël		1	M. ROBERT Bernard			
M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick			

	M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc- Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		1
	M. DELANOË Jean- Claude		1	M. GUILLAUDEUX Kévin		
M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean- Christophe			
M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien			
M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard			
M. GENDRY Daniel		1	M. GIBOIRE Jean- Paul		1	
M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien			
M. GUILLET Vincent		1	M. HOUTIN Jérôme			
M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy			
M. JÉGU Christel	1		M. MERLIER Claude			
M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert			
M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard			
M. PENÉ Loïc	1		M. ROSSIGNOL Didier	1		
M. POMMIER Sébastien	1		M. FRABOUL Yannick	1		
M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas			
M. RAMAUGER Dominique		1	M. GENDRY Hugues		1	
M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard	1	

1. ADMINISTRATION ET FINANCES

1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 05 juillet 2023 est consultable sur www.bvoudon.fr
<http://www.bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/les-comptes-rendus-de-reunions>

Discussion :

Pas de remarques.

Vote : Unanimité

1.2. Décisions prises par le Président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Qualité Quantité		
Analyse ponctuelle AMPA Craon juin 2023	LABORATOIRE ANALYSE 53	386,48 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Inondations		
Grande Queille - désenvasement de la fosse de dissipation	MOREAU ET ASSOCIE	471,60 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Général		- €
Nettoyage intérieur des véhicules du Syndicat	TG NETTOYAGE	864,00 €
Coffret cadeau départ stagiaire + jus de pomme	VERGER HANERE	126,00 €
stylos personnalisés BV oudon	DELTA OUEST	1 608,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
Remplacement batterie ordinateur portable	KIRSCH	144,41 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
Panneau Niaflès - création et impression	DAPO	474,00 €
Panneau Région pour chantier Montjean	DAPO	45,74 €

	Signature de marchés	type de marché	coût HT	
	désignation du marché		maximum	prestataire retenu
QUALITE QUANTITE	ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS POUR LIMITER LE RISQUE TRANSFERTS SUR LA ZONE MULTITHEMATIQUE DE LA VERZEE AMONT	Marché de prestation de services	37 900 € HT	INTERFACES ET GRADIENTS
CLE	REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON - LOT 1 : ACCOMPAGNEMENT DE LA C.L.E.	Marché de prestation de services	78 200 € HT	ARTELLIA
	REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON - LOT 2 - ASSISTANCE JURIDIQUE	Marché de prestation de services	19 950 € HT	SELARL PAILLAT CONTI & BORY

Discussion :

Pas de remarques sur les décisions prises par le Président.

1.3. Décisions prises par le Bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 05/07/2023 :

- Engagement de l'étude préalable sur l'Oudon en amont de Courbure pour un montant estimatif de 30 000 euros HT,
- Validation d'un programme de grosses réparations sur plusieurs ouvrages hydrauliques pour un montant estimatif de 30 000 € HT. Il s'agit notamment des ouvrages suivants : Moulin de Bouche d'Uzure (changement du vérin) ; Moulin des Petits Alleux (remplacement du moteur hydraulique) ; Moulin de Melleray (automatisme) ; Moulin de Court Pivert (automatisme).
- Engagement de l'étude transfert à la Rincerie pour un montant estimatif de 7 000 € TTC.

Séance du 23/08/2023 :

- Engagement des travaux de restauration hydromorphologique de la Mée à Ballots (La Vallée) pour un montant estimatif de 15 000 euros HT,
- Engagement de l'étude préalable à la restauration de la tête de bassin du Chéran (Life) pour un montant estimatif de 30 000 € HT,
- Elaboration d'un plan de gestion du site des Hunaudières (Life) pour un montant estimatif de 12 000 € HT,
- Validation de l'effacement de deux seuils sur le Chéran à Saint Aignan sur Roë (Life) pour un montant estimatif de 3 000 € HT,
- Attribution du marché Transferts sur la Verzée amont à la société INTERFACES ET GRADIENTS

Séance du 06/09/2023 :

- Validation du programme d'animation/formations Bocage pour un montant estimatif de 25 000 euros TTC,
- Engagement des travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie de l'Uzure à la Grande Suhardière pour un montant estimatif de 40 000 € HT,
- Engagement de l'étude préalable à la suppression de l'étang de la Jaunaie à Congrier pour un montant estimatif de 8 000 € HT,
- Validation du renouvellement d'un apprentissage à la C.L.E. de niveau master pour 2 ans.

Discussion :

Pas de remarques sur les décisions prises par le Bureau.

1.4. Point sur les richesses humaines

Présentation : M Bruno GAUME

- État d'avancement du remplacement d'un agent placé en disponibilité
- Point sur les congés maternité / parental, dates de retour des agents et fins de contrats

Discussion :

Monsieur Bruno GAUMÉ informe que Madame Régine TIELEGUINE est en arrêt maladie jusqu'au 6 novembre.

En ce qui concerne le remplacement d'Arnaud THOMY, 2 personnes seront reçues en entretien le 6 octobre. Elles sont, a priori, disponibles à partir de janvier.

Monsieur Bruno GAUMÉ ajoute que Madame Marion LAUER reprendra au mois de décembre à la suite de son congé maternité.

Madame Delphine PREVOT revient le 9 octobre à temps partiel (80 %).

1.5. Décisions modificatives au budget 2023

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Les décisions modificatives au budget 2023 concernent les dépenses de personnel et des élus suite à la revalorisation du SMIC, à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, à la mise en place de la garantie de maintien du pouvoir d'achat et du remplacement des agents en congé maternité (dépense et recette dans ce dernier cas).

D'où la décision modificative de crédit n° 1 suivante :

BUDGET PRINCIPAL (38100) - DECISION MODIFICATIVE N°1					
Section de fonctionnement					
compte	dépenses	vote 2022	compte	recettes	vote 2022
	Total dépenses BP	2 461 871,00 €		Total recettes BP	2 461 871,00 €
	Total dépenses BS	1 214 898,37 €		Total recettes BS	1 214 898,37 €
	Détail dépenses DM n° 1			Détail recettes DM n° 1	
64131	012 charges de personnel	65 900,00 €	6419	013 Remboursement charges de personnel	37 200,00 €
65311	65 indemnités élus	2 000,00 €			
	023 virement à la section d'investissement	-30 700,00 €			
	Total DM n° 1	37 200,00 €		Total DM n° 1	37 200,00 €
	total dépenses	3 713 969,37 €		total recettes	3 713 969,37 €
Section d'investissement					
compte	dépenses	vote 2022	compte	recettes	vote 2022
	Total dépenses BP	2 152 659,00 €		Total recettes BP	2 152 659,00 €
	Total dépenses BS	798 058,05 €		Total recettes BS	1 949 340,42 €
	Détail dépenses DM n° 1			Détail recettes DM n° 1	
				021 virement de la section d'investissement	-30 700,00 €
	Total DM n° 1	0,00 €		Total DM n° 1	-30 700,00 €
	total dépenses	2 950 717,05 €		total recettes	4 071 299,42 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative de crédit n° 1 au budget primitif de l'année 2023 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Pas de remarques

Vote : Unanimité

1.6. Délégation de la compétence « Bocage » avec la Communauté de communes du Pays de Craon

Présentation : M Pierrick GILLES

Le projet de convention est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Proposition de délibération

EXPOSE

La Communauté de communes du Pays de Craon avait délégué la compétence « Coordination des actions en faveur de la préservation et la valorisation du bocage » au Syndicat du bassin de l'Oudon en 2020 pour 3 ans (période du CTeau).

La convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2022.

Un bilan des actions menées et perspectives a été remis à la Communauté de communes.

Il est proposé de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2026 dans les mêmes termes que précédemment, dans le cadre du CTeau 2023-2025.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention ci-jointe dont le terme est prolongé jusqu'au 31/12/2026,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Joël RONCIN précise que la durée de la convention permettra aux élus de prendre la décision suite au renouvellement de l'exécutif.

Vote : Unanimité

1.7. Recettes exceptionnelles – retenues de garanties de 2 sociétés fermées

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer la bonne exécution des marchés. À ce titre, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de prélever une retenue de garantie représentant maximum 5% du montant total du marché permettant de remédier aux malfaçons constatées lors de la réception du marché ou les désordres apparus pendant la période de garantie.

La retenue de garantie est libérée dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie, soit un an à compter de la date d'effet de la réception, ce délai pouvant toutefois être prolongé dans le cas où toutes les réserves n'auraient pas été levées par le titulaire du marché.

Dans le cadre de travaux réalisés avant 2014, l'ex-Syndicat du Bassin de l'Oudon Nord avait prélevé les retenues de garanties suivantes auprès des sociétés précisées ci-dessous :

- EMTEA ingénierie = 409.05 €
- VAL NATURE = 1 410.83 €

Ces sociétés n'ont jamais demandé le remboursement de ces retenues de garanties.

Suites aux sollicitations de la Trésorerie de Château-Gontier concernant la mise à jour des remboursements de retenues de garanties, le service finances a engagé le travail de recherche des adresses de ces sociétés pour procéder au remboursement des sommes dues.

Il s'avère que ces sociétés n'existent plus.

- l'émission d'un titre de recettes au compte 7788 correspondant au montant de ces retenues de garantie.

Discussion :

Pas de remarques

Vote : Unanimité

2. DOSSIERS TECHNIQUES

2.1. Validation des nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et du portage par le Syndicat du Bassin de l'Oudon

Présentation : M Rémi GAROT

Les cahiers des charges des nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Proposition de délibération

EXPOSE

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est opérateur pour les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (M.A.E.C.) sur le bassin versant de l'Oudon pour l'amélioration de la qualité de l'eau depuis 2016.

Le syndicat travaille à l'élaboration du prochain Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC), afin que les agriculteurs puissent souscrire de nouveaux contrats de 5 ans en Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC).

Différentes mesures seront proposées, dont le détail des cahiers des charges est présenté aux membres du comité syndical.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon prévoit de répondre à deux appels à projets lancés par les services de la DRAAF. Le premier de ces appels à projets concerne l'animation du PEAC déposé via démarches simplifiées au début du mois d'octobre. Le second concerne le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) lui-même, et il sera soumis à la DRAAF vers la mi-novembre, suite à la délibération du comité syndical. Ces démarches visent à obtenir l'engagement des agriculteurs à partir du 15 mai 2024.

Le comité syndical,

Sur proposition des préconisateurs agricoles du bassin versant de l'Oudon,

Après avoir pris connaissance des modalités du projet,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide de poursuivre le portage des mesures agro-environnementales et climatiques sur le bassin versant de l'Oudon,

Valide le dépôt de candidature à l'appel à projet Animation et à l'appel à projet PAEC (Projet agro-environnemental et climatique) auprès des services de l'Etat,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à apporter les éventuelles modifications nécessaires au projet et à signer tout document se rapportant à cette affaire,

Discussion :

Monsieur Rémi GAROT initie la présentation sur la nouvelle PAC 2023-2027 et les nouvelles MAEC, il enchaîne par le calendrier du Bassin de l'Oudon et le territoire éligible.

Il informe du déroulé de la réunion avec la Communauté de communes du Pays de Château Gontier. En effet, la CCPCG veut rentrer dans la démarche que sur l'AAC de la plaine sans inclure les 3 communes qui sont sur le bassin de l'Oudon.

Monsieur Rémi GAROT souligne que les actions sur le captage de la Plaine risquent de devenir réglementaires suite au passage du captage en zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE).

Il est demandé si le captage de la Plaine fait partie sur notre territoire ?

Madame Juliette MAC ALEESE précise que l'AAC est à cheval sur les deux bassins (Mayenne et Oudon). Pour mettre en place les actions sur l'AAC de la Plaine, il s'avère nécessaire de signer une convention avec la CCPCG.

Madame Juliette MAC ALEESE continue la présentation en présentant les mesures envisagées sur le territoire et invite les membres du comité syndical à participer à une réunion dédiée aux MAEC pour présenter en détail les cahiers de charges de chaque mesure.

Il est demandé si les aides HVE peuvent être cumulées avec les MAEC. Madame Juliette MAC ALEESE précise que ceux qui sont en HVE peuvent cumuler les aides avec les MAEC.

Monsieur Dominique LARDEUX indique que la lettre agricole de l'Oudon peut être un bon outil pour communiquer sur ces mesures.

Madame Juliette MAC ALEESE précise qu'un article sera dédié à ça dans la prochaine lettre agricole prévue au mois de décembre.

Le comité syndical valide :

- Le dépôt de candidature à l'AAP Animation et à l'AAP PAEC 2024 auprès de la DRAAF.
- Le choix du territoire selon le scénario suivant : ouverture sur le bassin de l'Oudon, à l'exclusion du territoire de la Communauté de communes du Pays de Château Gontier SAUF le captage de la Plaine (sous réserve de validation par le Conseil communautaire de la CCPCG)
- L'établissement d'une convention chef de file entre Syndicat du Bassin de l'Oudon et la CCPCG
- Le mode de pilotage avec le Syndicat du Bassin de l'Oudon opérateur du PAEC, partenariat avec la CCPCG et prestations de services avec les autres partenaires agricoles du territoire
- Le montage financier proposé, avec sollicitation des partenaires financiers au maximum des possibilités, soit 80% de subventions et 20% d'autofinancement par le Syndicat du bassin de l'Oudon sur un montant total de dépenses estimées à 110 000€ TTC pour la période 2023-2024
- L'ouverture de 6 mesures pour le PAEC 2024 :
 - o MAEC Climat Bien-être animal Autonomie fourragère Elevage d'herbivores (HBV) : 3 niveaux
 - o MAEC Sol – Semis direct sous couvert permanent niveau 1
 - o MAEC Eau Grandes cultures réduction des herbicides niveau 1
 - o MAEC Biodiversité Création de prairies

Pour les mesures HBV, la demande de dérogation pour le chargement d'entrée de 1,8 à 2,2 UGB/ha de SFP

Vote : Unanimité

2.2. Point sur la situation hydrologique sur le bassin versant

Présentation : M Louis MICHEL

Bilan météorologique et hydrologique sur l'année écoulée (sept 2022 à août 2023).

Point sur l'état actuel des écoulements, débits dans les rivières et niveau de la ressource souterraine.

Bilan de l'évolution des restrictions des usages de l'eau au cours de l'été 2023.
Retours et recueil des observations de terrain.

Discussion :

Madame Anne DANJOU souligne que l'état de l'Argos est meilleur en 2022 qu'en 2023. Elle émet l'hypothèse que ceux qui effectuaient des prélèvements n'en ont plus fait en 2023.

Monsieur Aurélien COLAS signale l'arrosage du terrain de foot de Nyoiseau.

Madame Diyae EL MALKI fait part des distinctions entre les arrêtés du Maine et Loire et la Mayenne. En Maine et Loire, ce n'est pas la même application (distinction selon la ressource : eau souterraine/surface/eau potable).

2.3. Exposé sur les zones tampons et recueil des projets possibles sur le bassin versant

Présentation : M Rémi GAROT, Louis MICHEL, M Joël RONCIN

Présentation en séance effectuée par Madame Diyae EL MALKI.

Discussion :

Dans le cadre du Life Chéran et du CT Eau 2023-2025, un objectif de création de zones tampons, dont 7 sur le premier d'ici 2025, objectif très ambitieux que le syndicat souhaite atteindre. Les élus pourront être sollicités pour trouver des sites favorables. Cette présentation est une première étape vers la mise en œuvre.

Objectif : intercepter les nitrates, pesticides et MES pour limiter les transferts et favoriser les processus d'abattement de cette charge polluante.

Monsieur Bruno GAUMÉ indique que ces zones finissent elles-mêmes par être polluées. Il est également sceptique sur le rôle de limitation par rapport aux pesticides.

Madame Diyae EL MALKI répond que chaque zone tampon a un rôle bien défini et ne peut pas agir sur n'importe quelle source de pollution : elle doit être adaptée.

Madame Sandrine BOULLAIS demande si ces zones ont également un impact favorable sur la biodiversité ?

Madame Diyae EL MALKI répond que les zones peuvent être favorables aux amphibiens par exemple.

Monsieur Sylvain LACÔTE précise qu'une des limites à l'aménagement de ce type de zone, est le foncier. Le Syndicat a déjà réalisé des mares en parallèle des travaux de restauration de cours d'eau.

Monsieur Olivier ROUSSEZ fait remarquer que les drains ne sont pas forcément vecteurs de polluants. Il évoque les problèmes liés à l'érosion lors de forts épisodes pluvieux.

Monsieur Joël RONCIN fait remarquer que certains produits phytosanitaires sont interdits sur zones drainées. Il souligne le caractère multi-bénéfices de ces zones tampons, avec rôle de filtration et d'épuration de l'eau.

Monsieur Dominique LARDEUX rejoint Monsieur Sylvain LACÔTE sur l'aspect du foncier. Pour les nouveaux drainages, la réglementation impose ces dispositifs. Il reste à aménager les drainages existants, ce qui est sans doute plus facile sur les zones à forte déclivité.

Monsieur Christian PERROIS suggère qu'au lieu de mettre des zones tampons, il faut favoriser l'infiltration à la parcelle et la rétention d'eau dans les sols plutôt que le ruissellement et l'évacuation des eaux vers la mer, autant d'eau qui manquerait au plante et bocage pour fixer le CO2.

Monsieur Dominique LARDEUX ajoute que les systèmes curatifs sont malheureusement aussi nécessaires, même s'ils sont coûteux et moins efficaces.

Monsieur Sylvain LACÔTE lance un appel auprès des délégués afin de trouver des sites potentiels. Il informe qu'une étude va prochainement être lancée sur le Chéran amont.

2.4. Présentation de l'observatoire de l'eau du Bassin versant de l'Oudon

Présentation : M Aurélien COLAS et M Louis MICHEL

L'observatoire de l'eau de l'Oudon permet l'accès aux données sur l'eau au plus grand nombre. Il est proposé, pour quelques paramètres, d'apporter des explications sur les évolutions constatées. Il s'agit de valider une première version de l'observatoire de l'eau et d'approuver son ouverture et sa communication au public.

Discussion :

Madame Sophie PERCHET précise qu'il s'agit d'une compilation de données publiques accessibles au grand public.

2.5. Présentation des opérations en cours sur les milieux aquatiques

Présentation : M Joël RONCIN

Exposé des études et travaux en cours sur les milieux aquatiques.

3. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

Présentation : M Gilles GRIMAUD

3.1. La Préfète de la Mayenne sollicite l'avis du Syndicat du Bassin de l'Oudon sur l'extension de l'usine DIRICKX à Congrier et Renazé. L'enquête publique démarre le 18 septembre. L'avis doit être remis avant la fin du mois d'octobre.

Les membres du comité syndical proposent d'émettre un avis conforme à celui de la CLE en précisant que les analyses d'eau devront être réalisées annuellement le 15 juin.

3.2. Une enquête publique est ouverte en mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, du lundi 02 octobre 2023 à 08h30 au jeudi 02 novembre 2023 à 17h30, sur la demande présentée par la société 2B RECYCLAGE pour le site situé : La Reutière < - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu, en vue d'obtenir l'autorisation de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Les membres du comité syndical proposent d'émettre un avis conforme à celui de la CLE.

4. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

- Foire de Craon : Monsieur Aurélien COLAS sollicite les élus pour leur présence.

- PTGE : Monsieur Louis MICHEL informe que les services de l'Etat souhaitent avoir des études complémentaires sur les 8 bassins pour définir les débits minimums biologiques. Cela risque de retarder le PTGE.
- Bocage : Monsieur Sylvain LACÔTE informe de la réalisation de 3 journées sur cette thématique. Madame Diyae EL MALKI demande aux élus de bien vouloir se manifester.
- La 5^{ème} lettre de l'Oudon va être diffusée prochainement.
- Lettre du Chéran : Madame Sandrine BOULLAIS demande pourquoi les élus ne la reçoivent pas.
Madame Sophie PERCHET répond qu'elle est disponible sur le site internet.
- L'article pour les bulletins municipaux et intercommunaux a été diffusé.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Pollution de l'Oudon à Segré

Madame Anne DANJOU demande si la pollution de l'Oudon à Segré est lié à un problème de la STEP de Nyoiseau.

Monsieur Gilles GRIMAUD répond qu'ils s'agissaient de cyanobactéries qui se sont développées avec l'élévation des températures. Cela n'a rien à voir avec un problème de STEP.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 23h00.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Christian PERROIS



